

# LA LETTRE DU CONSEIL

N° 19 - Conseil Municipal du 31 mars 2010

Conseillers municipaux absents, excusés ou ayant donné procuration : Julien PETIT  
Alain CADAN ayant donné procuration à Jean-Pierre GINET.

## CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Léo GIULIANI, Les Plagnes
- André COSTER, Chef-lieu
- Philippe ORIO, Longefan

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré une naissance :

- Hewa FKAIR--CAGLAYAN, Le Plot
- Nathan DOMISSE, les 4 Saisons
- Emmie LOMBARDO--BELLES, route d'Anney
- Léo de TOTH, route de la Chambotte

## RAPPORT DES DELEGATIONS

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Des contrats d'assurance ont été renouvelés ; a été retenu pour :

- responsabilité civile, MMA - Cabinet PAGET - DEVINS, prime annuelle TTC 1 215€, durée de contrat du 01/01/2010 au 31/12/2014
- protection juridique, MMA - Cabinet PAGET - DEVINS, prime annuelle TTC 435€, durée de contrat du 01/01/2010 au 31/12/2013
- risques statutaires, GROUPAMA, taux CNRACL 4.10%, taux IRCANTEC 1.10%, durée de contrat du 01/01/2010 au 31/12/2013

## BUDGETS PRIMITIFS 2010 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DE L'EAU)

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Le Conseil Municipal approuve le budget principal et le budget de l'eau qui s'équilibrent de la façon suivante :

### Budget principal

Section de fonctionnement : 1 679 298 €

Section d'investissement : 1 214 948 €

permettant de dégager un autofinancement de 465 748 €

### Budget Eau

Section de fonctionnement : 71 838 €

Section d'investissement : 26 678 €

permettant de dégager un autofinancement de 647 €

- STAGNATION DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2010 qui restent fixés pour la troisième année consécutive à :

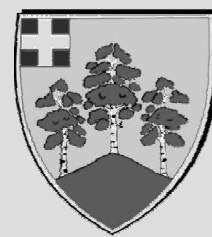
9,76 % - Taxe d'habitation

20,97 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties

62,93 % - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties

13,73 % - Compensation - Relais (taxe professionnelle)

# La Biolle



Mairie de La Biolle

41, place de l'église

73410 LA BIOLLE

Téléphone

04 79 54 76 06

Télécopie

04 79 54 70 04

mairie@la-biolle.fr

[www.la-biolle.fr](http://www.la-biolle.fr)

Votre prochain  
Conseil Municipal :  
Le 26 mai  
à 20h30 en mairie.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Sur proposition des commissions Education, Jeunesse, Associations et Solidarités, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

3 300 € - Festival du Cinéma Rural

480 € - Communes solidaires

750 € - VOAM - tempête sur Haïti

100 € - Don du sang

170 € - Club du 3ème âge - Les Amis du Meyrieu

5 200 € - Football club

300 € - Football club - subvention exceptionnelle pour le transport des 15-17 ans au tournoi

International de l'EF Vallée de l'Auzonnet

340 € - Association Départementale d'Information sur le Logement

960 € - Sou des Ecoles - Séjour de glisse des CM2

1 100 € - La Biolle Loisirs - Chorale

160 € - Les Papillons Blancs

2 500 € - Atelier des Arts (Ecole de Musique) - Classe orchestre CM2

100 € - Les Quatre A

250 € - Association Anciens Combattants

170 € - Karaté Club Albens

250 € - Avenir Jeunes - Mission locale

1 000 € - ADACA - provision si réalisation de chantiers jeunes sur notre commune

160 € - Téléthon

500 € - Association des Moniteurs et Médecins Sapeurs Pompiers du Secteur Aixois - Stage 1er secours

Le Centre Communal d'Actions Sociales a également voté les subventions suivantes :

75 € à l'association française des Sclérosés en Plaques (NAFSEP)

75 € à l'association Handisport de Savoie

- DOTATION AUX PROVISIONS

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Le Conseil Municipal décide d'inscrire une provision semi budgétaire de :

- 29 000€ sur le Budget Eau destinée à prévoir la hausse du prix facturé à l'utilisateur en prévision du financement des travaux d'adduction depuis le forage de Chautagne.
- 7 000€ sur le Budget Communal destinée à faire face à un contentieux.

## CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA SECURISATION DU CARREFOUR DU BAS DE LA COTE

Le programme de sécurisation du carrefour du bas de la côte fait l'objet d'une convention entre le Département de la Savoie et la Commune de La Biolle pour définir les obligations des deux parties dans la réalisation et l'entretien des aménagements de sécurité destinés aux piétons longeant ou traversant la route, notamment en lien avec les arrêts d'autocars.

La réalisation de trottoirs et cheminement piéton, dont le montant s'élève à 33 500€ HT est cofinancée par notre Commune à hauteur de 51%, soit 17 085€.

La signalisation et le prolongement des arrêts d'autocars restent à 100% à la charge du Département représentant un montant de 7 000€ HT.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **ATESAT**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

La loi offre la possibilité à certaines collectivités qui ne disposent pas, du fait de leur taille et de leurs ressources, des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, de bénéficier, de l'assistance technique des services de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT.)

Les modalités pratiques, notamment la nature des interventions et le montant de la rémunération doivent être définies par une convention passée entre l'Etat et la collectivité.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour établir cette convention et arrête la liste des missions complémentaires. Il l'autorise à signer les documents à intervenir. Le coût annuel de cette mission est de 1 460,02€.

## **NUMEROTATION VOIRIE**

*Rapporteur Maurice PAGET*

En raison de l'urbanisation récente au lieudit « La Charbonnière » à Tarency, une nouvelle voie a été créée.

Après concertation des riverains, le Conseil Municipal retient la dénomination proposée :

- Impasse de la Charbonnière

## **MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE - TRANCHE CONDITIONNELLE**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

- **RUE DE L'EBENE**

Pour terminer les travaux d'enfouissement et d'éclairage rue de l'Ebène (vers l'Oratoire), il est nécessaire de réaliser la tranche conditionnelle du contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet EPODE qui s'élève à 6 209,63€ TTC.

D'autre part, vu l'évolution du projet, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires. Il s'agit de :

- l'extension du génie-civil jusqu'au poste transformateur d'Intermarché (environ 55 ml),
- le câblage,
- l'enfouissement du réseau France Télécom en direction de la RD 1201 (environ 60 ml).

Le Conseil Municipal approuve l'offre du cabinet EPODE pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux supplémentaires qui s'élève à 2 691€ TTC.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que le marché de la tranche conditionnelle.

- **CARREFOUR NORD (TARENCY)**

L'étude de faisabilité ayant été approuvée (y compris par le Conseil Général gestionnaire de la route départementale), il est nécessaire de réaliser la tranche conditionnelle de la maîtrise d'œuvre du cabinet UGUET, qui s'élève à 2 242,33€ TTC pour réaliser les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal approuve cette tranche conditionnelle et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

- **ZONE ARTISANALE DU GLATEY**

Le cabinet LONGERAY présente une offre pour la maîtrise d'œuvre complète des travaux de viabilisation de la parcelle achetée en 2009, qui s'élève à 12 811,62€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve ce contrat de maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **LOCATION TERRAIN COMMUNAL**

*Rapporteur Isabelle BOURDIS*

Le Conseil Municipal accepte de louer la parcelle de l'ancienne station d'épuration à l'entreprise SARL SIMOES CONSTRUCTIONS pour le dépôt de son matériel.

Il autorise Monsieur le Maire à signer un bail de location à titre précaire, renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer mensuel de 100€.

## **PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN CONTRAT D'AIDE A L'EMPLOI AUX SERVICES TECHNIQUES**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

Afin d'aider un jeune à s'insérer dans la vie professionnelle, le Conseil Municipal décide de créer un emploi aux Services Techniques par le biais du Contrat d'Aide à l'Emploi, C.A.E.

Cet emploi de 26 heures hebdomadaires rémunéré au SMIC, bénéficiera d'une aide de l'état de 95% et d'exonération d'une partie importante des charges patronales.

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

Dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire, la commission a mené une réflexion sur le devenir de notre restaurant scolaire. Au vu de l'étude réalisée, la commission propose de conserver la fabrication du repas sur place, plutôt que d'envisager la livraison de plateaux repas préparés par une société extérieure.

Elle propose également d'intégrer des produits biologiques dans les menus, d'adapter les recettes, le savoir faire pour réaliser des plats et repas équilibrés et bénéfiques pour la santé des enfants.

Il serait souhaitable que Claire RICHARD, notre cuisinière, suive le stage « Découverte et intégration des produits biologiques en restauration collective » de 3 jours, organisé par ADABIO, organisme de formation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de formation dont les frais s'élèvent à 1 050€.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

*Rapporteur Isabelle BOURDIS*

- **ZONE ARTISANALE**

Le projet d'aménagement de la parcelle achetée en 2009 prévoit un accès par le bas de la parcelle de façon à limiter le passage des camions sur la rue du Nant Burnier. Les travaux de viabilisation doivent être réalisés avant la vente des parcelles.

- **LOCAUX COMMERCIAUX**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation d'une auto école dans les locaux libres du rez-de-chaussée du Centre Culturel Les 3 Bouleaux. Cette auto école devrait ouvrir en septembre prochain.

- **INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE**

Les inscriptions pour l'école maternelle auront lieu du 17 au 21 mai 2010 de 14h à 15h et le lundi et jeudi de 16h30 à 17h auprès de Madame la directrice, Charline COLLADANT.

Il est nécessaire de se présenter en mairie au préalable muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile afin d'établir le certificat de scolarité.